

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2026**

L'an Deux Mil vingt-six, le 5 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13

représentés : 15

votants : 15

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2026

Présents : Monsieur VITTE Bruno, Madame GICQUEL Delphine, Monsieur QUITTANCON Erick, Madame DA COSTA Monique, Madame BELLE Christiane, Monsieur BERTRAND Patrice, Mesdames FABRE Christine et GARCIA Emilie, Messieurs HILAIRE Fabrice et LAVENDOMNE Arnaud, Mesdames LOISEAU Fanny et ORARD Véronique, Monsieur VILLARD Benoit.

Excusés : Monsieur LAPASSAT Rémi représenté par Madame GICQUEL Delphine
Monsieur ZECCHIN Jérôme représenté par Madame ORARD Véronique

ORDRE DU JOUR :

- Election des délégués et suppléants pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales
- Subvention des associations 2026
- Informations diverses

Madame DA COSTA Monique a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 MAI 2026 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Election des délégués représentants la commune au sein du PNRV
- Taxe sur les logements vacants
- Autorisation de principe de changement de destination d'un bâtiment agricole en maison d'habitation selon la loi HUWART du Code de l'urbanisme
- Convention de superposition d'affectations relatives à la gestion des noues enherbées entre Valence Romans Agglo et la commune
- Autorisations spéciales d'absence accordées aux agents territoriaux en cas de décès d'un membre de leur famille

Election des délégués et suppléants pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales

Conformément aux dispositions du Code électoral en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation des délégués et suppléants chargés de représenter la commune au sein du collège électoral sénatorial. Cette élection, organisée selon les modalités fixées par les

textes réglementaires en vigueur, permet d'assurer la participation de la commune à l'élection des sénateurs représentant le département.

Subventions des associations 2026

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2026 pour approbation. L'objet de ces subventions est de financer le fonctionnement des associations.

Le montant annuel accordée pour l'ensemble des associations est de 8980 €. Somme en légère baisse par rapport à l'an passé.

Monsieur Jean-Yves Villard, représentant de l'ACCA d'Hostun, a informé la commune de la volonté de l'association de faire don de la subvention communale de 500 € attribuée pour l'année en cours au profit de la cantine scolaire. La municipalité remercie chaleureusement l'ACCA pour ce geste généreux et son soutien.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Election des délégués représentants la commune au sein du PNRV

Le Conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des instances du Parc naturel régional du Vercors (PNRV), conformément aux dispositions statutaires du syndicat mixte.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Taxe sur les logements vacants

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts et indique que cette taxe est déjà en place depuis 2023 pour Hostun. La présente délibération est nécessaire pour assurer la continuité du dispositif.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Autorisation de principe de changement de destination d'un bâtiment agricole – Loi Huwart

Madame LOISEAU Fanny, conseillère déléguée à l'urbanisme expose le dossier.

Le conseil municipal a émis un avis de principe favorable à un projet de changement de destination d'un ancien bâtiment agricole en ateliers, espace de stockage et habitation.

Il est toutefois rappelé que cette délibération ne constitue pas une autorisation d'urbanisme : Le projet devra faire l'objet d'une instruction réglementaire complète et recueillir les avis obligatoires des services et organismes compétents avant toute décision définitive.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Convention de superposition d'affectations relatives à la gestion des noues enherbées

Il est rappelé par Monsieur VILLARD le dossier relatif à la convention avec Valence Romans Agglo concernant la gestion et l'entretien des noues destinées à l'écoulement des eaux pluviales.

Ces noues, intégrées dans la compétence intercommunale de gestion des eaux pluviales, ont un caractère multifonctionnel (hydraulique, paysager, environnemental et espaces de vie). La convention de « superposition d'affectations » permet à la commune de conserver l'entretien

des espaces verts de ces ouvrages, tout en restant dans le cadre de la compétence de l'agglomération.

En contrepartie, l'agglomération remboursera à la commune un forfait annuel d'entretien fixé à 6 € par m² de noue entretenue (hors équipements hydrauliques spécifiques). Le montant total annuel sera ajusté en fonction de la surface réellement concernée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Autorisations spéciales d'absence accordées aux agents en cas de décès d'un proche

Madame GICQUEL Delphine propose la mise en place d'autorisations spéciales d'absence pour les agents communaux en cas de décès d'un membre de leur famille.

Cette délibération fixe les conditions d'octroi et les durées d'absence applicables, afin d'accompagner les agents concernés dans ces situations personnelles difficiles

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- Présentation du bilan de la gendarmerie : La gendarmerie a présenté le bilan annuel de la sécurité sur la commune. Les données font état d'une activité globalement stable, avec une présence renforcée des forces de l'ordre et une hausse des contrôles routiers. Une vigilance reste toutefois nécessaire face à l'augmentation de certains faits de délinquance, notamment les cambriolages.

- Projets en cours :

École

Le remplacement de la barrière séparant les deux cours de l'école est prévu pour l'hiver prochain, durant la période de fermeture de l'école et du centre de loisirs. Afin d'améliorer le confort pendant les fortes chaleurs, des ventilateurs ainsi que des films anti-UV ont été installés dans les locaux avant l'été. La commune réfléchit également à la modernisation du système d'horloge de l'établissement avec l'étude d'une solution fonctionnant à l'énergie solaire.

Bornes électriques

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques est actuellement à l'étude. Plusieurs emplacements sont envisagés, notamment à St Martin et au centre du village.

Local commercial du centre du village

L'appel à candidatures pour la reprise du local commercial du centre du village a été lancé. 2 dossiers sont actuellement à l'étude. Le cahier des charges prévoit une activité de restauration sur place, avec la possibilité de proposer de la vente à emporter. Seule une licence de restauration est demandée, sans nécessité de licence IV.

Parallèlement, une étude est en cours afin d'évaluer les travaux de rafraîchissement nécessaires à l'aménagement du local. L'estimation financière de ces travaux est actuellement réalisée par l'architecte missionné par la commune.

Équipements de loisirs

L'installation du city stade est prévue au mois de juin.

Par ailleurs, la deuxième phase d'aménagement des jeux du jardin public devrait débuter au mois de juillet afin de compléter ceux de l'an dernier.

Salle d'escalade

Le projet de remplacement du mur d'escalade est toujours en cours. La commune est actuellement dans l'attente des réponses aux demandes de subventions déposées afin de finaliser le plan de financement. Par ailleurs, il est envisagé de renommer la salle d'escalade en hommage à Corinne Thérout.

Local de stockage

À la demande des associations, la commune étudie la création d'un espace de stockage au sein du local communal, avec un accès extérieur indépendant. Afin d'affiner le projet, les associations ont été sollicitées pour préciser leurs besoins en surface. L'aménagement envisagé prévoirait des espaces de stockage distincts pour chaque association, sans accès au local technique. Ce projet, dont la réalisation est envisagée en interne d'ici la fin de l'année, permettrait également de transférer les archives actuellement stockées dans le local de la Poste et ainsi de libérer cet espace pour accueillir les services de la France Services.

Salle des fêtes

À la réception des plans définitifs de l'architecte, une déclaration préalable sera déposée. Cette étape est indispensable pour permettre le dépôt des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Le plan de financement du projet devrait être précisé d'ici la fin de l'année.

Des réunions d'information seront organisées pour ce projet.

-Entretien des locaux école : Il est rappelé que, malgré les offres d'emploi diffusées, la commune est toujours à la recherche d'un agent d'entretien pour les locaux de l'école. Face aux difficultés de recrutement rencontrées, la possibilité de recourir à une entreprise spécialisée pour assurer cette prestation sera étudiée.

-Ouverture église : Suite au besoin exprimé par la paroisse lors de la réunion des associations, la commune assurera l'ouverture et la fermeture de l'église en semaine, sous réserve des contraintes d'organisation des services. Une solution complémentaire devra toutefois être trouvée pour les week-ends et les périodes de congés des agents communaux.

-Culture : Rappel des événements estivaux :

Fête de la Musique : vendredi 19 juin 2026 à partir de 19h à St Martin.. Soirée musicale et conviviale ouverte à tous.

Banquet des Différences : dimanche 28 juin 2026, moment de partage et de convivialité favorisant les rencontres entre habitants.

Festival Folklore : mardi 7 juillet à 19h à St Martin: il met à l'honneur les traditions, les danses et les musiques folkloriques.

Fête du Village : les 25 et 26 juillet 2026, organisée par les Amis du Village d'Hostun avec deux journées d'animations festives et conviviales.

Vide-grenier : dimanche 23 août 2026 à St Martin, rendez-vous traditionnel permettant aux exposants et visiteurs de se retrouver autour de la brocante.

-Ville prudence : La commune est actuellement engagée dans la préparation du dossier de candidature au label « Ville Prudente ». Ce label national récompense les collectivités qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de la prévention routière et de l'amélioration de la sécurité des usagers sur leur territoire.

-Atlas Biodiversité Vercors : La commune participe à l'Atlas de la Biodiversité Communale du Vercors (ABC), une démarche portée par le Parc naturel régional du Vercors visant à mieux connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel local. Grâce à des inventaires de la faune, de la flore et des milieux naturels, cet outil permettra d'identifier les enjeux de biodiversité du

territoire et d'accompagner les décisions communales en matière d'aménagement et de préservation de l'environnement

-Réunion tourisme : Prévue le mardi 9 juin 2026 à 19h en mairie avec l'ensemble des acteurs touristiques de la commune.

-Place de l'ancienne école à St Martin : Le projet concernant la place de l'ancienne école à St Martin est actuellement à l'étude. Après analyse, il n'est plus envisagé de procéder à un déclassement du domaine public. La solution privilégiée consiste désormais à établir une convention d'occupation du domaine public avec les propriétaires riverains souhaitant sécuriser les abords de leur habitation. La commune est favorable à la réalisation d'aménagements sous réserve que les travaux ainsi que leur entretien soient entièrement pris en charge par les propriétaires concernés.

-Remerciements : La commune tient à remercier chaleureusement M. Fabrice Comte pour son aide précieuse au sein des services techniques durant l'absence pour maladie d'un agent communal. Elle adresse également ses remerciements à l'association des Amis du Village pour sa participation à l'installation des gerbes fleuries suspendues qui contribuent à l'embellissement du village. Enfin, la municipalité souhaite la bienvenue à M. André Romanet, nouvel agent des services techniques.

-SID et SMABLA : À la suite des récentes élections au sein des syndicats intercommunaux, M. Benoît Villard, conseiller municipal d'Hostun, a été élu délégué au Syndicat Intercommunal de la Drôme (SID) et vice-président du SMABLA. La municipalité le félicite pour ces nouvelles responsabilités au service du territoire.

-Recours lotissement Les Perrières : Dans le cadre du recours engagé contre le permis d'aménager du projet Valrim, la Cour administrative d'appel de Lyon a annulé le jugement précédent et réexaminé l'affaire. La majorité des arguments soulevés contre le projet ont été rejetés. Toutefois, la Cour a estimé que les aménagements prévus sur le chemin communal de desserte devaient être davantage précisés et a accordé un délai de cinq mois pour régulariser ce point par le biais d'un permis d'aménager modificatif.

La séance est levée à 21 heures 15.

Prochaine réunion le lundi 6 juillet 2026 à 19h30
